



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Risques Sûreté
Prévention des Risques
1722 avenue de Colmar
47916 Agns cedex 9

Plan de Prévention des Risques naturels MARMANDE nord (Secteur du Marmandais)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0056 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres
— inférieure à 2 mètres
— supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage
Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)
Violet (secteur urbanisé en aléa fort)

— Limite de zone inondable

Niveaux calculés de la crue de référence exprimés en m. NGF

51 Niveau dans le casier

— Limite de commune

Échelle 1/5 000°

INONDATION: Carte du zonage

